

L'ENTRAIN

Riche de notre passé,

pour créer l'avenir



Participation au journal:

Solange Perreault
Monique Sévigny
Jean Boudreault
Angèle Thouin
Marie-Hélène Riopel
Sylvie Perreault
Karoline Létourneau, responsable

Si le cœur vous en dit, vous pouvez vous joindre à notre équipe en tout temps en contactant la responsable. Il y a de la place pour de nouvelles chroniques.

.....

*Sachez qu'il est possible pour les anciens **résidents de La Reine** de connaître ce qui se passe chez-nous!!! Il suffit de vous abonner au coût de 40 \$ par année. Faites alors parvenir votre chèque libellé à la Municipalité de La Reine, 1, 3^e ave ouest, La Reine, JOZ 2L0. N'oubliez pas d'y inscrire votre adresse au complet. À tous les mois, vous recevrez votre journal **l'Entrain**.*

.....

Tous ceux et celles qui ont des choses à faire paraître dans le journal, annonces ou articles pouvant intéresser la population, vous n'avez qu'à les déposer au bureau municipal, ou me les faire parvenir par courriel: sylvie.perr@tlb.sympatico.ca, avant le 15 de chaque mois. Plus la participation est grande, plus le journal est intéressant!

.....

*Votre journal est maintenant disponible sur le site internet de votre municipalité : **lareine.ao.ca** onglet "la municipalité" dans la marge gauche, journal local.*

Mot de la responsable!



Vol 25 #7 / Juillet 2024

Bien le bonjour à chacun & chacune!

Déjà Juin est derrière nous! Avec un tournoi de balle bien réussi grâce à la participation de tous, une fête nationale festive sous le signe de la chaleur et des vacances bien méritées pour nos étudiants, Juin aura été un mois bien animé!

Les éditions du journal de Juillet et d'Août sont une nouveauté cette année. Le plan est de vous garder informés le mieux possible sur les enjeux municipaux et de partager avec vous les éléments innovants et dynamiques qui sont créés par notre municipalité et autres organismes.

Justement, dans un but d'innovation, je vous invite à me partager vos coups de cœur de vacances tout au long de vos déplacements. Si des infrastructures, expositions, mobilier urbain ou activités diverses vous interpellent joyeusement, écrivez-moi vos idées! Prenez des photos, des coordonnées d'entreprise, des liens Facebook.... Bref, je suis toute ouïe et je veux vous entendre! (Même si vous n'allez pas en vacances! Je suis ouverte à toutes idées!) Transmettez-moi le tout au : Projet.lareine@mrcao.qc.ca ou passez me voir les mardis-mercredis au bureau municipal.

Je vous invite également à me transmettre la date et le nom des gens qui célèbrent leur anniversaire dans les mois d'Août et de Septembre. Nous les mentionnerons à présent.

Je souhaite à tous un été ensoleillé dans le plaisir et la prudence!

Karoline Létourneau



Joyeuse Anniversaire à tous les fêtés du mois
d'Août!!!

1 Molly Riopel

28 Livia Roy

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 3 JUIN 2024

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. 24-06-105: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance en titre, tel que présenté :

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance Extra du 6 mai 2024 à 18h30;**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 mai 2024 à 19h00;**
5. **Dépôt du Rapport du maire**
6. **Voirie**
 - Résumé Contremaitre Opérateur en Voirie
7. **Rapport des activités du maire, des conseillers, DG ou DGA;**
 - 1) Avis public SEAO et deux parutions journal Le Citoyen
 - 2) Lettre de confirmation déclaration portail Recyc Québec 2023
 - 3) Résumé avec les maires OMH
 - 4) Résumé réunion MRC
8. **Correspondance;**
 - 1) Action santé Abitibi-Ouest : réunion 20 mai 2023 et PV
9. **Présentation des comptes à payer;**
10. **Diverses résolutions:**
 - 1) Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux 2024
 - 2) Projet entente collecte des matières résiduelles avec MRC
 - 3) OMH Lettre
 - 4) Révision Budget OMH 1 mai 2024
 - 5) Convocation 18 juin 2024 pour élus, maire, dg
 - 6) Rapport de maire et les faits saillants 2024
 - 7) Responsabilités des élus
 - 8) Intention Dossier plainte OMH
 - 9) Coupe d'arbre parc (optimiste)
 - 10) Fermeture de la 1^e avenue est (optimiste)
11. **Période de questions (de 20h à 20h30);**
12. **Rapport de Projet de Développement (DGA)**
 - 1) PRIMA
13. **Sécurité Civile**
14. **Varia : Sujet Divers**
15. **Clôture de la séance. Il est ___ h ___**

3. **24-06-106 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 MAI 2024 À 18H30**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 mai.

4. **24-06-107 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MAI 2024 À 19H00.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 6 mai 2024 à 19h00.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai.

5. **24-06-108 : DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des faits saillants du rapport financier 2023 lu et déposé par la mairesse.

6. **VOIRIE**

-Résumé Contremaître Opérateur en Voirie

7. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE, DES CONSEILLERS, DG OU DGA;**

- 1) - Avis public SEAO et deux parutions journal Le Citoyen
- 2) Lettre de confirmation déclaration portail Recyc Québec 2023
- 3) Résumé avec les maires OMH
- 4) Résumé réunion MRC

8. **CORRESPONDANCES**

- 1) Action santé Abitibi-Ouest : réunion 20 mai 2023 et PV

9. 24-06-109 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour mai 2024 de **40 431,90\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- D'accepter la présentation des factures payées par Accès D'Affaires, Visa ou par chèques manuels de mai 2024 au montant de **1 621,75\$**
- D'accepter la présentation des salaires versés aux employés et aux élus, en mai 2024 pour un montant de **16 040,34\$** et les DAS provinciales et fédérales; remises de avril 2024 payées en mai 2024 pour **4 424,52\$**.
- Soit : le grand total des dépenses pour mai 2024 pour **63 292,84\$**.

10. DIVERSES RÉOLUTIONS

1) 24-06-110- : Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux 2024

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Chantal Godbout, appuyée par M. Réjean Bernard, il est unanimement résolu :

- De déposer une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant maximum de
- d'autoriser M. Réal East à signer la documentation relative au projet.

2) 24-06-111 Projet entente collecte des matières résiduelles avec MRC d'Abitibi-Ouest

ENTRE :

MRC D'ABITIBI-OUEST, personne morale de droit public régie notamment par les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et ayant son bureau au 11, 5^e Avenue Est, La Sarre, (Québec) J9Z 1K7, représentée par monsieur Jaclin Bégin, préfet, et monsieur Normand Lagrange, directeur général et greffier-trésorier, tous deux dûment autorisés aux présentes par la résolution N° 24-133, datée du 22 mai 2024. (Ci-après appelée la « MRC »)

ET :

MUNICIPALITÉ DE LA REINE, personne morale de droit public régie notamment par les dispositions du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et ayant son bureau au 1, 3^e Avenue Ouest, La Reine, (Québec) J0Z 2L0, représentée par Madame Fanny Dupras-Rossier, Mairesse, et Madame Lise Bégin, Directrice générale et greffière-trésorière, tous deux dûment autorisés aux présentes par la résolution « N° 24-06-111 », datée du « 3 juin 2024 ». (Ci-après appelée la « Municipalité »)

ATTENDU l'avis d'intention adopté par la MRC le 28 février 2024, par lequel elle a annoncé son intention de déclarer sa compétence sur l'ensemble des municipalités locales de son territoire et sur l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles, incluant la cueillette;

ATTENDU QUE suite à cet avis d'intention, un Règlement sera adopté par la MRC le 19 juin 2024 afin de concrétiser cette déclaration de compétence et ainsi, remplacer le Règlement no 15-2008;

ATTENDU QUE suivant l'article 678.0.3 du *Code municipal*, à compter de cette déclaration de compétence, la MRC est « *substituée aux droits et obligations* » des municipalités locales concernées par cette déclaration;

ATTENDU par ailleurs que la MRC possède ainsi, aux fins de cette compétence, « *tous les pouvoirs de toute municipalité à l'égard de laquelle elle a déclaré sa compétence, à l'exception de celui d'imposer des taxes* »;

ATTENDU QUE la Municipalité est actuellement liée par un contrat de service pour la cueillette des matières résiduelles soit, un contrat avec Les Entreprises J.L.R., lequel doit se terminer le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la MRC doit par ailleurs, à l'interne, pour assurer la dispense des services prévus à la déclaration de compétence, préparer un ou des appels d'offres pour la dispense de ce service sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE dans le contexte de cette mise en place, il est opportun que la Municipalité continue, jusqu'au 31 décembre 2024, d'assurer le suivi du contrat avec l'entrepreneur qu'elle a déjà retenu à cette fin;

ATTENDU QUE les parties sont autorisées à conclure une entente conformément aux articles 569 à 578 du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet et mode de fonctionnement

La présente entente a pour objet de déléguer à la Municipalité la responsabilité relative à la cueillette des matières résiduelles et ce, aux conditions prévues à la clause 2 et pour la période prévue à la clause 7.

La présente entente a également pour objet de déléguer à la Municipalité la responsabilité liée à l'application du *Règlement N° 03-2024*. Pour réaliser l'objet de l'entente, le mode de fonctionnement retenu est celui de la délégation de compétence.

Pour réaliser l'objet de l'entente, le mode de fonctionnement retenu est celui de la délégation de compétence.

2. Responsabilités

Aux fins de réaliser l'objet de la présente entente, la Municipalité a la responsabilité de fournir, sur son territoire, les services de cueillette des matières résiduelles et d'assurer l'application du *Règlement N° 03-2024*.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, elle doit, notamment :

- 1° Assurer le suivi de tout contrat déjà accordé aux fins de ce service et, le cas échéant, accorder tout contrat additionnel qui s'avérerait nécessaire pour assurer ce service jusqu'au 31 décembre 2024;
- 2° Conclure toute entente avec des tiers nécessaire à l'application de la présente entente;
- 3° Assurer l'application du *Règlement N° 03-2024* et ce, par ses employés ou toute personne à qui elle peut contracter à cet égard;
- 4° Assumer toute autre responsabilité faisant implicitement ou explicitement partie des responsabilités précédemment mentionnées afin de donner plein effet à l'objet de la présente entente.

Malgré ce qui précède, la délégation à la Municipalité n'autorise pas cette dernière à faire l'acquisition d'immobilisations ou à l'embauche d'employés aux fins desdites compétences, sauf si les contrats d'emploi se terminent au plus tard le 31 décembre 2024.

3. Contrats avec des tiers

Rien dans la présente entente n'autorise la Municipalité à conclure une entente avec des tiers au-delà de la période identifiée à la clause 7 à moins d'obtenir le consentement, par addenda à la présente entente, de la MRC.

4. Dépenses en immobilisation

Vu la nature de l'entente et ce qui est indiqué au dernier alinéa de l'article 2, il n'y aura aucune immobilisation en lien avec l'exécution de la présente entente.

5. Coûts d'exploitation et d'opération

L'ensemble des coûts d'opération et d'exploitation engagés par la Municipalité aux fins de la réalisation de la présente entente est assumé à 100 % par elle.

6. Revenus d'exploitation et subventions

L'ensemble des subventions, revenus ou autres montants reçus ou à recevoir en lien avec les dépenses pour la période visée à la clause 7, seront conservés par la Municipalité pour couvrir ces dépenses.

7. Durée et renouvellement

La présente entente a effet à compter de l'entrée en vigueur du *Règlement N° 03-2024* et se termine le 31 décembre 2024.

À moins d'entente autre entre les parties, la présente prend fin à son terme, sans renouvellement automatique.

8. Partage de l'actif et du passif

Étant donné la nature de l'entente, aucun partage de l'actif et du passif ne surviendra à son échéance.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ

LA MRC D'ABITIBI-OUEST

Par : _____ Date : _____
Jaclin Bégin, préfet

Par : _____ Date : _____
Normand Lagrange, Directeur général et greffier-trésorier

LA MUNICIPALITÉ

Par : _____ Date : _____
Fanny Dupras-Rossier, Mairesse

Par : _____ Date : _____
Lise Bégin, Directrice générale et greffière-trésorière

3) OHM Lettre

Le sujet est annulé

4) 24-06-112 : Révision Budget OMH 1 mai 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter le budget révisé au 1^e mai 2024 au montant de 5 914\$ au lieu de 5 767\$ du budget précédent.

5) **24-06-113 : Convocation MAMH 18 juin 2024 pour élus, maire, dg**

Il est proposé résolu à l'unanimité de nommer Mme Fanny Dupras et M. Réal East à participer à la rencontre dont le lieu n'est pas encore confirmé, et de rembourser les frais de déplacements.

6) **24-06-114 : Responsabilités des élus**

Il est proposé et résolu à l'unanimité de reconduire Mme Sophie Bouchard au poste de mairesse suppléante et d'accepter les nominations tel que présenté sur le document "Responsabilités des élus 2024-2025".

Puisque le dossier est judiciairisé, le sujet est clos

7) **Intention dossier plainte OMH**

Puisque le dossier est judiciairisé, le sujet est clos

8) **24-06-115 : Demande de coupe d'arbre**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un projet structurant qui se réalisera à l'été 2024 de reconstruire un abri multiusage au parc municipal, en remplacement de l'abri actuel;

Une demande verbale a été faite pour couper les vieux arbres près de l'abri qui sont devenus dangereux lors de gros vents;

Il est proposé et résolu à l'unanimité de procéder à la coupe des arbres, de concert avec Hydro Québec puisque ces derniers sont près de la ligne électrique.

9) **24-06-116 : Fermeture de la 1^e Avenue Est 21-22-23 juin**

Il est proposé par M. Réjean Bernard, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter la fermeture de la rue pour la fin de semaine du 21-22-23 juin, lors du tournoi de baseball du Club Optimiste et ce pour la sécurité de tous.

10) **24-06-117: Castors**

Le permis ayant été reçu le 30 mai dernier, il est proposé par M. Jean-François Royer, appuyé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par M. Réjean Bernard et résolu à l'unanimité d'embaucher même trappeur que l'an passé, aux mêmes conditions puisque le travail a été bien fait.

11) 24-06-118 : Matricule 0414 41 6174

Il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité de ne pas ajouter de dépenses au dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS (20H À 20H30)

12. RAPPORT DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT(DGA)

1) 24-06-119 PRIMA

ATTENDU QUE : le conseil municipal désire déposer une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

ATTENDU QUE la Municipalité de La Reine confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantal Godbout, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Karoline Létourneau, chargée de projet et d'urbanisme, à signer au nom de la municipalité de La Reine tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

13. Sécurité Civile

14. VARIA : Sujet Divers;

1. 24-06-120 : Feu de camp

Il est proposé et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre au contrevenant avec une copie du règlement sur le brûlage # 254.

2. 24-06-121 : Système d'alarme

Il est proposé résolu à l'unanimité d'accepter la soumission d'Alarme La Sarre au montant de 300\$ pour l'achat du module et de 300\$ annuellement pour le service central cellulaire.

15. 24-04-78 : CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE Il est 20h49

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
TENUE LE 25 JUIN À 18h00

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 18h00

2. **24-06-123 : ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés.

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Dépôt des soumissions pour rechargement granulaire 2024 - Rang 8 et une partie La Reine-St-Lambert. Ouverture des soumissions SEAO et déposées au bureau le jeudi le 20 juin à 15h00 (En présence de Lise Bégin, DG, Sylvie Perreault, DGA, Caroline Létourneau, chargée de projet, Alain Bourgeois FQM et deux soumissionnaires présent.)
4. Attribution du Contrat#1854666 pour rechargement granulaire 2024 et selon les recommandations de la FQM : Monsieur Alain Bourgeois (Voir Tableau)
5. Vente de 2 terrains sur les lots (4 201 404 + 4 201 405) et (4 201 406 + 4 200 307)
6. Période de questions
7. Clôture de la séance extraordinaire. (___ : ___)

3. **24-06-124: Dépôt des soumissions pour rechargement granulaire 2024 - Rang 8 et une partie La Reine-St-Lambert. Ouverture des soumissions SEAO et déposées au bureau, le jeudi le 20 juin à 15h00**

(En présence de Lise Bégin, DG, Sylvie Perreault, DGA, Caroline Létourneau, chargée de projet, Alain Bourgeois FQM et deux soumissionnaires présent.)

CONSIDÉRANT QU'il y a eu affichage dans le journal et sur la plateforme du SEAO pour le rechargement granulaire 2024 – Rang 8 et une partie de La Reine-St-Lambert; pour une demande de soumissionnaire considérant que les travaux étaient plus de 121 500.00\$ et provenais du montant de la TECQ 2019-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu 4 entreprises soumissionnaires dans le dépôt de ce projet dont ces derniers devaient avoir déposé leurs soumissions au plus tard le 20 juin 2024 à 15h00 au bureau municipal ou sur la plateforme SEAO du gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE les 4 entreprises soumissionnaires ont répondu aux exigences de l'appel d'offre

de la municipalité de La Reine;

Voici le dépôt des résultats:

No.	Entrepreneur (Nom)	Montant avec taxes
1	GABRIEL AUBÉ INC.	497 343,34 \$
2	BÉTON FORTIN INC.	547 171,77 \$
3	9200-2088 QUÉBEC INC. DUOKING	337 098,08 \$
4	MULTI-SERVICE ROBITAILLE INC.	272 801,18 \$

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des 4 entreprises soumissionnaires.

4. 24-06-125: Attribution du Contrat#1854666 pour rechargement granulaire 2024 et selon les recommandations de la FQM : Monsieur Alain Bourgeois

CONSIDÉRANT le dépôt des 4 entreprises soumissionnaires pour le contrat#1854666 pour le rechargement granulaire 2024 et selon les recommandations de M. Alain Bourgeois ING. de la FQM;

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'attribuer le contrat #1854666 de rechargement granulaire 2024 au plus bas soumissionnaire soit : Multi-Service Robitaille Inc. au montant de 237 270.00\$ avant taxes donc un montant global de 272 801.18\$ taxes incluses.

5. 24-06-126: Modification du plan d'urbanisme de la municipalité de La Reine

CONSIDÉRANT que nous avons une demande d'achat pour le lot 4 200 307 étant zoné 204 permettant exclusivement la construction de maison mobile;

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification au plan d'urbanisme de la municipalité doit être déposée;

CONSIDÉRANT qu'un délai de concordance nous a été accordé jusqu'au 31 Décembre 2025;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité de d'enclencher les démarches de modification.

Mme Fanny Dupras, mairesse fait son arrivée et prend la réunion en charge à la place de Mme Sophie Bouchard, mairesse suppléante.

6. **24-06-127: Vente des lots #1 (4 201 404 + 4 201 405) #2 (4 201 406 + 4 200 307) de la municipalité de La Reine**

CONSIDÉRANT que nous avons une demande d'achat pour les lots 4 201 404, 4 201 405, 4 201 406, 4 200 307

CONSIDÉRANT que ces lots en milieu urbain sont desservis par les systèmes d'égout et d'aqueduc

CONSIDÉRANT que la politique de vente de lot stipule un prix de vente de 3,22\$/ Mètre carré a été acceptée par l'acheteur

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'enclencher la démarche de vente et d'autoriser Mme. Fanny Dupras-Rossier à signer le contrat de vente.

7. **24-06-128 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par m. Réjean Bernard, appuyé par M. Réal East et résolu à l'unanimité:

- D'accepter la présentation des comptes à payer, pour juin 2024 de **74 766.33\$** et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

9. **24-06 -129: CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE** Il est 18h30.

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

LUNDI	FERMÉ
MARDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
MERCREDI	10H30 À 12H00 13H00 À 16H00
JEUDI	9H00 À 12H00 13H00 À 16H00
VENDREDI	FERMÉ

En cas d'urgence, veuillez contacter Jonathan Branconnier au 819-301-3706 ou
Lise Bégin au 819-301-0804



PROJETS RÉALISÉS

Vous avez sûrement remarqué les changements qui ont eu lieu au Centre communautaire depuis le début de l'année. Ces réalisations ont été faites grâce aux aides financières que nous avons été en mesure de d'obtenir :

Pour la cuisine, le projet "Sauvons la planète, un geste à la fois" présenté au **Fonds des infrastructures alimentaires locales d'Agriculture Canada** nous a permis d'acheter un lave-vaisselle commercial, un réfrigérateur, de la vaisselle et différents articles de cuisine pour nous permettre de réduire considérablement les déchets. Ce projet était d'un montant de près de 25 000\$.

Pour améliorer l'accessibilité du Centre communautaire aux personnes à mobilité réduite, l'aide financière de 25 000\$ de **Nouveaux Horizons du Canada** nous a permis de construire une rampe d'accès permanente et de remplacer la chaise élévatrice qui était désuète.

Nous travaillons ardemment au bon développement et à l'amélioration continue de notre municipalité. Nous vous tiendrons au courant des prochaines réalisations sous peu!





819 788-2900
Lundi et Mardi
Fermé
Mercredi et Jeudi
11h à 18h
Vendredi à Dimanche
11h à 19h



Dupaquet
819 948-2420
Lundi au Jeudi Fermé
Vendredi 17 h 00 à 20 h 00
Samedi 08 h 00 à 20 h 00
Dimanche 08 h 00 à 14 h 00

Restaurant Le Poste

980, montée des Gardes-Pêù,
Val-Saint-Gilles
819 333-3151
Tous les jours
8h à 20h



Restaurant du club de Golf Duparquet

114, rue Principale, Duparquet
819 948-2277
Lundi au Vendredi
11h à 19h
Samedi et Dimanche
9h à 19h



Casse-croûte
819 301-3017

Casse-croûte Chez Guylaine

16, rue Principale, Taschereau
819 301-3017

Dimanche au mercredi
11h à 20h
Jeudi au Samedi
11h à 21h
Fermé pour la St-Jean
et la Fête du Canada



Brasserie La Brute du Coin

635, 2e Rue Est
819 333-4454
Dimanche et Lundi Fermé
Samedi 12 h 00 à 21 h 00
Mardi et Mercredi 11 h 00 à 14 h 00
Jeudi et Vendredi 16 h 00 à 20 h 00
15 h 00 à 21 h 00

Au p'tit bonheur

175, rue Principale, Palmarolle
819 787-3777

Lundi au Jeudi 6h30 à 19h30
Vendredi 6h30 à 8h
Samedi 7h30 à 8h
Dimanche 7h30 à 7h30



La Styliste Sucrée

79, 5e Avenue Est
819 301-8412

Dimanche au jeudi
11h30 à 20h
Vendredi et samedi
11h30 à 21h
Côté pâtisserie Fermé pour la
St-Jean et la Fête du Canada



Aux délices givrés

90, 1ère Rue Est, Macamic

Dimanche au Mardi
15h à 21h
Mercredi au Samedi
11h à 22h



Chez Mario

209, route 393 Sud
819 333-3399
Tous les jours
10h30 à 19h30



Le Bavard

90, 1ère Rue Est, Macamic
819 782-3333
Dimanche au mercredi
8h à 19h
Jeudi au Samedi
8h à 20h
Fermé pour la St-Jean
et la Fête du Canada

Léo Pizza

284, rue Principale
819 333-5806
Jeudi au samedi
8h00 à 20h00
Dimanche au mercredi
8h00 à 19h00
Fermé pour la St-Jean et la
Fête du Canada



Boston Pizza

32, route 111 Est
819 333-3313
Dimanche
8h à 13h
Lundi au Samedi
16h à 20h30
Fermé pour la St-Jean
et la Fête du Canada

Club Beattie

18, Chemin du Golf
819 333-9944
Dimanche 10h à 17h
Mardi au Vendredi 10h à 17h
Lundi 9h à 17h
Samedi 10h à 22h



Camping Pajegasque

Jeudi-Vendredi
12h à 19h



Samedi
11h à 19h

Dimanche
11h à 18h

Un
petit
gout
de
chez
nous!!

abitibi
ouest
Pêche et nature



Marché public de Palmarolle

Tous les vendredis de 13 h à 17 h du 21 juin au 20 septembre 2024

Les ateliers créatifs
Réserves et shibori avec Karoline Létourneau

Authier

Abitibi OUEST Québec

Normétal

Animation interactive
Vendredi le 5 juillet 2024 à 14h

Rapide-Danseurs

Venez revivre le passé!

Québec MACAMIC

C'est avec un grand plaisir que le Musée de théâtre de "La Vieille grange" vous invite à vivre l'été romain. Cette pièce de théâtre interactive repose sur le quotidien des habitants dans les années '50. Les différents personnages sont impatients de vous transporter dans leur univers peuplé de situations cocasses. Nous vous invitons à inscrire cette activité à votre agenda. Les représentations se feront les mercredi et dimanche de juillet dans le grand de Colombourg au 458, 1e et 2e Rang, Macamic (Niveau F Colombourg) 302-258.

Il faut l'habit ne fait pas l'homme.
Dates: du 10/07 au 24/08/2024

Début des représentations à 14h
Ouverture des portes à 13h, musique folklorique!

Contribution volontaire suggérée : 10\$ l'adulte et 5\$ l'enfant
Après la représentation:
Visite libre du musée, brèves et grignoleries

Centre de services au grand public de Joliette-Grosvilliers-Roches

Inscri-toi au 819-782-2107 ou par messenger.
un maximum de 10 personnes par séance pour que tous puissent participer.

Trampoline Parc de St-Lambert

Mini-golf Villebois

Entrée

RECONQUÉRIR L'ÉTÉ
ATELIERS ARTISTIQUES
Avec Nancy Sénéchal

POUR LES ENFANTS
DES 3 À 10 ANS
DES 13 H 30
JUSQU'À 15 H

MATÉRIEL FOURNI

Québec

Club Skinoramik
Sentier d'été Ste-Germaine

La Sarre
13-14 Sept

LANCEMENT DU FESTIVAL 2024

Marais Antoine
Roquemaure

Débarcadère
Sup-Kayak-Canot
La Reine

ÇA BOUGE EN abitibi ouest

GALERIE

Exposition Palmarolle tous les jours 12h à 18h

Sang Neuf-Art

Sentier MONTAGNE À FRED
Colombourg

Histoire extérieure
La Reine

La Sarre

Dernier embarquement au Paradis
SPECTACLE HOMMAGE À LA MEGA PRODUCTION

Paradis
DE NOUVEAU

Du 17 juillet au 3 août 2024
Mercredi, jeudi et vendredi 19h30
Samedi 19h
Salle Desjardins La Sarre

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA REINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 155
RÈGLEMENT SUR L'AMÉNAGEMENT DES PISCINES PRIVÉES
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

ARTICLE 2

Dans le présent règlement, on entend par :

- a) Garde-corps
Barrière de protection placée autour des ouvertures dans un plancher, ou sur les côtés ouverts d'un patio ou galerie ou promenade, d'un escalier, d'un palier, d'un passage surélevé ou tout autre endroit afin de prévenir une chute accidentelle dans le vide; peut comporter ou non des ouvertures.
- b) Mécanisme de verrouillage
Système passif : Dispositif par lequel l'accès se referme et se verrouille sans intervention manuelle et ne nécessitant aucune action volontaire.
Système actif : Dispositif à double action de verrouillage ou nécessitant une clé, un code, une connaissance ou une force particulière.
- c) Officier responsable
Officier municipal en bâtiment et en environnement responsable de la délivrance des permis, certificats d'autorisation et de l'inspection.
- d) Patio, galerie ou promenade
Surface entourant immédiatement une piscine et à laquelle les baigneurs ont accès directement en sortant de l'eau.
- e) Piscine
Tout bassin extérieur ou intérieur permanent ou temporaire, susceptible d'être vidé ou rempli une ou plusieurs fois par année, conçu pour la natation, la baignade ou tout autre divertissement aquatique, ayant une profondeur de 30 cm ou plus. Est considérée comme étant une piscine (piscine hors-terre, creusée et gonflable)

Piscine creusée

Piscine dont le fond est en un endroit quelconque d'au moins 0,3 mètre sous le niveau du sol.

Piscine hors terre

Piscine extérieure autre qu'une piscine creusée; comprend une piscine gonflable.

Piscine gonflable

Piscine extérieure constituée par un assemblage de membranes souples conçu de manière à présenter, par pression d'air, une rigidité permettant de retenir un volume d'eau suffisant pour permettre la baignade.

ARTICLE 4

Toute piscine dont une quelconque de ses parties a une profondeur de 30 cm doit être entourée d'une clôture ou d'une hauteur minimum de 1.2 mètres (4 pieds) du niveau du sol. Cette clôture ou ce mur doit être situé à au moins 1 mètre (39 pouces) des rebords de la piscine.

Toutefois, toutes les piscines hors-terre et gonflables dont les murs sont de 1.2 mètre de haut ou plus, sont considérées encloses par les murs mêmes. Par contre un dispositif d'accès, échelle, escaliers, rampes, terrasse doit pouvoir être retiré, relevé ou placé de manière à ne pas permettre l'utilisation et empêcher l'accès à la piscine.

Les spas doivent être clôturés ou recouverts d'un couvercle impossible à enlever pour les enfants.

ARTICLE 12

Le propriétaire d'une piscine qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende minimale de 50\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne physique et de 100\$ pour une première infraction si le contrevenant est une personne morale; d'une amende minimale de 100\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne physique et d'une amende minimale de 200\$ pour une récidive si le contrevenant est une personne morale.

ARTICLE 14

Tout agent de la paix ainsi que l'officier responsable de l'émission des permis et des certificats sont autorisés à visiter et à examiner, entre 7 h et 19 h, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté, et tout propriétaire, locataire ou occupant de ces propriétés, maisons, bâtiments et édifices, doit les recevoir, les laisser pénétrer et répondre à toutes les questions qui lui sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

ARTICLE 15

Le présent règlement s'applique à toutes les piscines, incluant les piscines déjà construites lors de l'entrée en vigueur du présent règlement.



FEUILLET PAROISSIAL DE LA REINE



Semaines du 21 juillet au 1^{er} septembre 2024

D. 21 juillet 11hrs. (035-22) Parents et arrière grands-parents - Anne Drainville
(033-24) Gabriel Audet – Ses sœurs Marielle et Janette Audet

*** Célébration des défunts au cimetière ***

D. 28 juillet 11hrs. Célébration de la parole par Angèle Thouin et Carole Faucher

D. 4 août 11hrs. (036-24) Marielle Gauthier – La Chorale de La Reine
(012-22) Andréa Gauthier – Quête des funérailles

D. 11 août 11hrs. Célébration de la parole par Jocelyne Gauthier et Marco Lévesque

D. 18 août 11hrs. (036-21) Bertrand Blais – Rénald Blais

(049-19) Jeannine Soulard – Quête des funérailles

D. 25 août 11hrs. Célébration de la parole par Guylaine Phaneuf et Anne Drainville

D. 1^{er} septembre 11hrs. (057-34) Jean-Marc Lévesque par Yolande Bonenfant

(062-21) Denise Perreault – Quête des funérailles

Quête du mois de juin 2024

Quête : 329.00\$

Prions : 30.45\$

Revenus organisation : 10.00\$

Intérêt : 16.98\$

***** Le 21 juillet il y aura célébration pour les défunts au cimetière après la messe

Les vacances : un temps d'arrêt

Oui, arrête-toi, tu ne l'as pas volé.

Tu ne peux vivre sans cesse dans la course et le bruit,

Dans les problèmes sans solution, dans les contraintes et les gestes répétés.

Ne crois pas trop vite les marchands de soleil.

Les vraies vacances ne se mesurent pas au nombre de kilomètres

Les vraies vacances c'est comme de vrais amis,

Ca ne se vend pas, ca ne s'achète pas.

On peut râler sous le soleil, on peut chanter sous la pluie

Savoure les petits bonheurs, les grands coûtent trop cher.

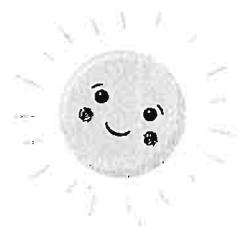
Apprends à t'aimer toi-même et entraîne-toi ainsi à aimer les autres.

Cultive le sourire, la parole agréable,

Au-delà des petites guerres froides quotidiennes

La réussite du monde c'est aussi la fraternité des personnes dans les rencontres soudaines et libres.

A. Monnom



BONNES SEMAINES!



Appel à tout âme

Jésus dit à ses disciples; Réjouissez-vous de ce que vos noms sont inscrits dans les cieus. Luc 10.20 Saviez-vous qu'au jugement dernier il va avoir des livres. Écoutez ce que la bible dit à ce sujet : Paul dans l'épître au Philippiens 4.3= Et toi aussi fidèle collègue, oui je te prie de les aider, elles qui ont combattues pour l'Évangile avec mes compagnons d'œuvre dont les noms sont dans le livre de la vie. Apocalypse 20.12= Et je vis les morts, les grands et les petits qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts. Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de la vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres d'après ce qui était écrit dans ces livres. Si quelqu'un n'était pas trouvé écrit dans le livre de vie, il était jeté dans l'étang de feu.

Le livre de vie est tenu par Dieu dans le ciel avec la plus grande exactitude. Y sont inscrit le nom de tous ceux qui se sont reconnus perdus à cause de leurs péchés et qui ont cru au sacrifice du Christ. La parole de Dieu nous avertit : Si nous méprisons la bonté de Dieu et sa miséricorde infini; si nous sommes indifférents à cette bonté qui nous pousse à nous repentir, notre nom ne figurera pas dans le livre de la vie : Au jour du jugement ce livre sera ouvert et si quelqu'un n'était pas trouvé écrit dans le livre de la vie, il était jeté dans l'étang de feu. Quel contraste avec la destinée éternelle de ceux qui sont écrits dans le livre de la vie de l'agneau. Apo.21.27 Ceux là seuls connaîtront la joie de la maison du Père. Ils seront admis comme ses enfants pour l'éternité.

Jésus disait à ses disciples : Réjouissez-vous de ce que vos noms soient inscrits dans les cieus. Votre nom est-il inscrit dans le livre de la vie? Écoutez; Jésus possède la gloire d'être la porte de notre salut ou la porte des brebis et la foi qui vient de Dieu la foi justifiante, vivifiante, détient la gloire d'être la clé de la porte. Celui qui entre par moi dit Jésus sera sauvé. Je n'invente rien.

Jean Boudreau

Évangéliste



AU TRAVAIL... À LA MAISON... EN VACANCES... PARTOUT... EN TOUT TEMPS... **Volume 15, numéro 7, juillet 2024**

LA MÉTHODE **B.I.S.O.U.**

La JOURNÉE MONDIALE SANS PLASTIQUE, célébrée le 3 juillet de chaque année est une occasion de sensibiliser à l'impact néfaste de la surutilisation du plastique sur l'environnement et la santé.

Cette journée offre une plateforme pour promouvoir des solutions innovantes et des actions concrètes pour réduire la pollution plastique. Des initiatives telles que des campagnes de nettoyage de parcs, de plages et autres, des programmes de recyclage, des interdictions de plastiques à usage unique et des incitations à l'utilisation de matériaux biodégradables sont souvent organisées pour marquer cet événement.

Cependant, la Journée mondiale sans plastique ne se limite pas à une seule journée d'action. Elle vise un changement de comportement à long terme en encourageant chacun à repenser sa consommation de plastique au quotidien. Cela peut passer par des choix conscients tels que la réduction de notre consommation, l'utilisation de sacs réutilisables, le refus de produits suremballés, ou le soutien aux entreprises qui privilégient des emballages écologiques.

La gestion des matières résiduelles est un enjeu crucial pour la durabilité environnementale. Deux approches populaires pour guider les décisions en matière de consommation et de gestion des déchets sont la méthode **B.I.S.O.U.** et le principe des **3RV**. Comparons ces deux méthodes afin de mieux comprendre leurs objectifs, leurs applications et leurs implications.

La méthode **B.I.S.O.U.** est une approche simple et mnémotechnique, un outil d'aide à la décision pour les consommateurs, développée par Marie Lefèvre et Herveline Verbeken, qui vise à réduire la surconsommation.

Chaque lettre représente une étape à suivre pour adopter un mode de vie plus respectueux de l'environnement.

- B.** ➔ **COMME BESOIN**
En ai-je vraiment besoin?
- I.** ➔ **COMME IMMÉDIAT**
Est-ce que cet achat est nécessaire immédiatement?
- S.** ➔ **COMME SEMBLABLE**
Aurais-je déjà quelque chose de semblable?
- O.** ➔ **COMME ORIGINE**
Quelle est l'origine de ce produit (conditions de fabrication, provenance)?
- U.** ➔ **COMME UTILE**
Cet achat sera-t-il vraiment utile?

L'objectif principal de la méthode **B.I.S.O.U.** est de promouvoir une consommation réfléchie et responsable, en incitant les individus à se poser des questions critiques avant tout achat, ce qui permettra la diminution des achats impulsifs et favorisera les choix plus durables.

COMPARAISON

OBJECTIF :

B.I.S.O.U. : Réduire la surconsommation en incitant à des achats plus réfléchis.

3RV : Réduire les déchets et optimiser l'utilisation des ressources.

APPLICATION :

B.I.S.O.U. : Utilisée principalement pour les consommateurs individuels avant l'achat de produits.

3RV : Utilisé par les consommateurs, les entreprises et les gouvernements pour la gestion des déchets.

PORTÉE :

B.I.S.O.U. : Concerne principalement la phase de consommation et les décisions d'achat.

3RV : Concerne tout le cycle de vie des produits, de la production à l'élimination.

CONSEQUENCES :

B.I.S.O.U. : Encourage des comportements de consommation plus responsables, pouvant réduire efficacement les déchets.

3RV : Fournit une structure pour la gestion des déchets, incluant des stratégies de réduction, réutilisation (réemploi), recyclage et valorisation.

Le principe des **3RV** est une hiérarchie de gestion des déchets qui vise à minimiser l'impact environnemental des déchets.

R. ➔ RÉDUCTION À LA SOURCE

Est l'élément fondamental du principe des **3RV** puisque le déchet le plus facile à gérer est celui qu'on ne produit pas.

R. ➔ RÉEMPLOI

Pratique qui permet de donner une seconde vie aux objets (remettre en état ce qui est brisé, trouver de nouvelles utilisations aux objets ou offrir à d'autres ceux dont on a plus besoin).

R. ➔ RECYCLAGE

Action de transformer une matière résiduelle en matière première pour la fabrication d'un nouveau produit.

V. ➔ VALORISATION

Englobe une multitude d'actions, dont la valorisation biologique (compost) et la valorisation énergétique (production d'énergie).

L'objectif des **3RV** est de prolonger le cycle de vie des produits, de diminuer la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement et d'optimiser l'utilisation des ressources. Ce principe est largement adopté par les gouvernements et les organismes pour structurer les programmes de gestion des déchets.

EN CONCLUSION : La méthode **B.I.S.O.U.** et le principe des **3RV** sont complémentaires. La méthode **B.I.S.O.U.** agit en amont, influençant les décisions d'achat pour éviter la surconsommation et ainsi réduire la production de déchets à la source. Le principe des **3RV**, quant à lui, offre un cadre structuré pour gérer les déchets produits de manière plus durable et efficace. En combinant les deux approches, on peut encourager une consommation plus responsable et une gestion des déchets plus efficace, contribuant ainsi à un environnement plus sain et durable.

La méthode **B.I.S.O.U.**... AU TRAVAIL... À LA MAISON... EN VACANCES... PARTOUT... EN TOUT TEMPS.



BOIRE SANS PLASTIQUE : Utilisez des bouteilles réutilisables en acier inoxydable, en verre ou en aluminium pour transporter vos boissons.

INVESTIR DANS DES ALTERNATIVES DURABLES : Optez pour des produits durables et réutilisables au lieu des produits jetables en plastique (sacs réutilisables, ustensiles en métal ou en bambou et contenants réutilisables pour conserver vos aliments).

SUPPRIMER LES EMBALLAGES INUTILES : Évitez les produits suremballés (options en vrac, avec moins d'emballage ou des emballages recyclables).

OPTER POUR DES ALTERNATIVES ÉCOLOGIQUES : Recherchez des alternatives écologiques aux produits en plastique (brosses à dents en bambou, pailles en acier inoxydable ou en bambou).

UTILISER LES RESSOURCES AVEC PARCIMONIE : Réduisez votre consommation globale en utilisant les ressources avec parcimonie (utilisez des produits durables et réutilisables, pratiquez également le recyclage et le compostage pour réduire votre empreinte écologique).

Commanditaires



Municipalité
de La Reine

MERCI! Grâce à vous, nous
recevons notre journal
communautaire!

Août 2019

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4	5 Séance du Conseil	6 	7	8	9	10
11	12	13 	14	15	16	17
18	19	20 	21	22	23	24
25	26	27 	28	29	30	31